

PASSEPORT RETRAITE



MON ESPACE PERSONNEL

www.lassuranceretraite.fr

Pour ma retraite, je clique, c'est plus pratique !



La retraite n'est pas versée automatiquement : je dois la demander 6 mois avant la date de départ que j'ai choisie.

Si je transmets **mon dossier complet dans ces délais, accompagné de l'intégralité des pièces justificatives demandées, je bénéficie de la garantie de versement de ma retraite** : l'Assurance retraite Bretagne s'engage à assurer le paiement de ma retraite personnelle le mois qui suit mon départ, pour éviter toute rupture de ressources.

QUELS JUSTIFICATIFS DEVRAI-JE FOURNIR ?

Mon dossier sera traité après examen des documents indispensables suivants* :

- Scan ou photo de ma carte nationale d'identité ou de mon passeport
- Scan ou photo intégral(e) de toute pièce justifiant de mon état civil et de la régularité de mon séjour, en cours de validité : titre de séjour ou récépissé de ma demande
- Scan ou photo intégral(e) de mon(mes) livret(s) de famille (parents + enfants) ou un extrait d'acte de naissance des enfants
- Scan ou photo de mes bulletins de salaire de la dernière année
- Scan ou photo des attestations Pôle emploi
- Scan ou photo des décomptes d'indemnités journalières (ou d'une attestation) délivrés par ma caisse primaire d'assurance maladie pour les 2 dernières années
- Scan ou photo de mon questionnaire périodes lacunaires complété, daté et signé (si je l'ai en ma possession, sinon il me sera envoyé ultérieurement)
- Scan ou photo du courrier joint "Majorations de durée d'assurance pour enfants" complété, daté et signé
- Scan ou photo de mon attestation "Retraite anticipée carrière longue - Droit ouvert" ou de votre attestation "Retraite anticipée - Assurés handicapés - Droit ouvert"
- Scan ou photo de mon relevé d'identité bancaire (RIB) ou de caisse d'épargne (RICE)
- Scan ou photo de mes 2 derniers avis d'imposition ou de non-imposition
-
-
-

Astuce :

Sur mon ordinateur, je crée un dossier spécifique pour retrouver facilement mes documents numérisés. Je pense à les renommer et à les numéroter pour bien les distinguer.

*Des justificatifs supplémentaires pourront m'être réclamés ultérieurement par le conseiller qui traite mon dossier.

JE DEMANDE MA RETRAITE EN LIGNE



SIMPLE

PRATIQUE

SÉCURISÉE

Une seule demande en ligne pour toutes mes retraites
de base et complémentaire
6 mois avant ma date de départ.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1 Mon identité et ma situation familiale

Je vérifie le questionnaire pré-rempli.
Je le complète si besoin.

2 La cessation de mon activité professionnelle

Je complète le formulaire.

3 Les informations complémentaires sur ma situation

Si nécessaire, je renseigne certaines informations (une activité à l'étranger, une situation particulière...).

4 Mes coordonnées bancaires et fiscales

Je saisis les données demandées.

5 Mes pièces justificatives

Je transmets la liste des pièces qui me sont demandées en les scannant ou en les photographiant avec ma tablette ou avec mon téléphone mobile.

6 Récapitulatif et validation de ma demande

Je m'assure de l'exactitude des informations saisies et je valide ma demande.
Un accusé de réception m'est envoyé par mail pour confirmer que ma demande a bien été prise en compte.

Ma demande est transmise à mes régimes de retraite

Un conseiller au sein de chacun de mes régimes examine ma demande et me contacte si besoin.

Grâce au service en ligne "Suivre ma demande en cours", je peux consulter l'avancement de mon dossier Assurance retraite Bretagne depuis mon espace personnel.

Je reçois ma notification de retraite

Une fois mon dossier traité, chacun de mes régimes de retraite m'envoie une notification par courrier. Ce document m'informe du montant de ma retraite, de son point de départ et des éléments retenus pour son calcul.

Je perçois ma retraite

Chacun de mes régimes me verse une retraite. À l'Assurance retraite Bretagne, ma retraite est versée à terme échu : je reçois chaque mois la retraite due pour le mois précédent. Par exemple, ma mensualité de janvier est versée à ma banque à partir du 9 février.

JE NE SUIS PAS ÉLIGIBLE À LA DEMANDE DE RETRAITE EN LIGNE ?

Je télécharge l'imprimé de demande de retraite sur www.lassuranceretraite.fr et je fais des photocopies des justificatifs exigés. J'envoie mon dossier complété, daté, signé et accompagné des documents demandés, **6 mois avant ma date de départ**, à l'adresse suivante :

Carsat Bretagne
Département retraite
35030 RENNES Cedex 9

INFOS PRATIQUES



Une fois que j'ai reçu la notification d'attribution de ma retraite, je mets à jour ma carte Vitale auprès de ma Cnam ou dans une pharmacie.

- ➔ Si je perçois déjà une retraite de réversion, mes retraites seront payées en un seul versement.
- ➔ En cas de modification de mes coordonnées (postales, bancaires, téléphoniques, e-mail), je n'oublie pas d'en informer mes caisses de retraite.

Sur www.lassuranceretraite.fr

Une fois retraité(e), depuis mon espace personnel, je pourrai :



Je reste informé(e) :

Je reçois les actualités de l'Assurance retraite en m'abonnant à la lettre d'information "Parlons retraite".



Sur www.pourbienvieillirbretagne.fr



➔ Débuter ma retraite du bon pied, entretenir ma mémoire, rendre mon habitat facile à vivre...

Je m'inscris aux ateliers collectifs de prévention près de chez moi. Parmi les 8 thématiques proposées, je choisis celles qui me correspondent. Objectif : adopter les bons réflexes pour rester en bonne santé et préserver mon autonomie. Le tout dans la bonne humeur !

La complémentaire santé solidaire

C'est une aide pour payer mes dépenses de santé. J'y ai droit si mes ressources sont modestes. Selon mes ressources, elle ne me coûte rien ou me coûtera moins de 1 € par jour et par personne.

Avec la Complémentaire santé solidaire, je ne paye pas le médecin, le dentiste, l'infirmier, mes médicaments, etc.

- ➔ Je me renseigne sur ameli.fr ou auprès de ma Caisse primaire d'Assurance Maladie.
- ➔ Le service social de la Carsat Bretagne est également à mon écoute et peut m'accompagner dans mes démarches.

Je les contacte en composant le 36 46 (0,06 €/min + prix d'un appel).

Depuis l'étranger, composez le +33 811 70 36 46 (tarif variable selon l'opérateur téléphonique).

